



Dispositifs de décrochage et d'accrochage à commande électrique, notamment pour chemins de fer miniature. (Invention : René ROBIN.)

M. JACQUES VOLLON résidant en France (Seine).

Demandé le 12 avril 1950, à 10^h 10^m, à Paris.

Délivré le 12 novembre 1952. — Publié le 29 janvier 1953.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

L'invention a pour objet des dispositifs de décrochage et d'accrochage à commande électrique, notamment pour chemins de fer miniature.

L'invention a pour but de réaliser à distance le décrochage et la mise en position d'accrochage des véhicules des chemins de fer en question et d'augmenter ainsi l'attrait de ces chemins de fer miniature.

Elle se caractérise principalement par le fait :

Que le crochet d'attelage est monté à articulation sur un support approprié, qu'il est muni d'une palette, qu'il est muni d'un frein le maintenant en position active ou hors d'action;

Que l'on dispose sur la voie une sorte de crocodile mobile qui est mis en position active par l'attraction de deux armatures soumises à un électro-aimant;

Que l'on dispose sur la voie un électro-aimant qui, lorsque le courant l'excite, attire au passage la palette du crochet d'attelage.

L'invention se caractérise, en outre, des dispositions principales qui viennent d'être indiquées, par d'autres dispositions qui peuvent s'utiliser en combinaisons et qui seront décrites dans ce qui suit.

L'invention sera bien comprise en toutes ses parties à l'aide de la description qu'on va lire et avec le concours du dessin très schématique ci-annexé, lequel n'est donné qu'à titre d'indication.

La figure 1 de ce dessin montre en coupe longitudinale un dispositif de décrochage établi selon l'invention.

La figure 2 dudit dessin montre en coupe longitudinale un dispositif de mise en position d'accrochage établi également selon l'invention.

La figure 3 est une vue en plan d'un tronçon de voie comportant les dispositifs que montrent respectivement les figures 1 et 2.

La figure 4 est une vue de dessous de ce tronçon de voie.

Le dispositif que montre la figure 1 comporte,

sur le véhicule 1, un crochet d'attelage 2 articulé par un axe 3 sur une pièce 4 fixée sur le support 5 de l'essieu 6. Ce crochet 2 est pourvu d'une palette 7, dont on voit nettement la forme sur le dessin. Le crochet 2 est articulé en 3 et entre lui et la patte dans laquelle est fixé l'axe 3 est interposé un moyen élastique tel qu'un petit ressort à boudin qui freine suffisamment pour obliger le crochet 2, quand il est dans sa position où il est hors de position d'accrochage, de ne pas basculer sous le poids de la palette 7 et partant empêché de se relever.

Dans la voie est disposé une sorte de crocodile mobile 8 pourvu près de chacune de ses extrémités d'une chape 9, un électro 10 enfilé sur une plaquette 11 solidaire de l'isolant 12 de la voie; sur cette plaquette sont articulées, par une de leurs extrémités deux armatures 13. Ces armatures sont, à leur extrémité, articulées dans les chapes 9 du crocodile 8.

Lorsqu'on lance le courant dans l'électro, les armatures sont attirées et basculent en relevant le crocodile. Position de ces éléments montrée figure 1. Lorsque le véhicule arrivera vers le crocodile, la rampe antérieure de celui-ci (considérant le sens de marche du véhicule) sera rencontré par la palette et celle-ci, montant sur le crocodile, sera relevée et le crochet sera abaissé, le décrochage s'effectuera. Le crocodile reste évidemment relevé tant qu'on fait passer le courant.

Le dispositif que montre la figure 2 se compose d'un électro 14 dont les pièces polaires 15 font surface au niveau de la voie. Quand on lance le courant dans cet électro et l'y maintient lorsque le véhicule va passer au-dessus de ces pièces polaires, la palette 9 va être attirée, donc s'abaissera et le crochet sera relevé dans la position d'accrochage.

L'accrochage des véhicules entre eux se fait par le crochet 2 et une boucle 16, non seulement faite en une matière élastique, de l'acier à ressort et

extrêmement mince, mais, de plus, elle est montée sur le support du crochet de façon à jouir d'une certaine liberté d'oscillation dans le plan vertical grâce à un petit ressort en étoile 17 et à jouir aussi d'une certaine liberté d'oscillation dans le plan horizontal, autour de la vis d'assemblage 18 de la platine support du crochet.

Les figures 3 et 4 du dessin montrent les deux dispositifs qui viennent d'être décrits, montés à proximité l'un de l'autre sur le tronçon de la voie. Il est évident que cette disposition n'est pas obligatoire.

Les connexions électriques des deux électro-aimants sont évidemment établies de façon appropriée.

L'invention permet d'effectuer l'opération dite de triage en commandant à distance ces deux électros et, partant, les deux dispositifs, ce qui donne aux chemins de fer miniature un attrait de plus.

Il va de soi que le crochet à palette est prévu aux deux extrémités du véhicule, le dessin ne montre qu'un seul crochet pour plus de simplicité.

L'invention ne se limite pas à ceux de ses modes de réalisation qui ont été plus spécialement indiqués dans ce qui précède, elle en comprend toutes les variantes basées sur le même principe.

L'invention s'étend aux produits industriels nou-

veaux constitués par les véhicules et les voies en comportant application.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet des dispositifs de décrochage et d'accrochage à commande électrique, notamment pour chemins de fer miniature.

L'invention a pour but de réaliser, à distance, le décrochage et la mise en position d'accrochage des véhicules des chemins de fer en question et d'augmenter ainsi l'attrait des chemins de fer miniature.

Elle se caractérise principalement par le fait :

Que le crochet d'attelage est monté à articulation sur un support approprié, qu'il est muni d'une palette, qu'il est muni d'un frein le maintenant en position active ou hors d'action;

Que l'on dispose sur la voie une sorte de crocodile mobile qui est mis en position active par l'attraction de deux armatures soumises à un électro;

Que l'on dispose sur la voie un électro-aimant qui, lorsque le courant l'excite, attire au passage la palette du crochet d'attelage.

JACQUES VOLLON.

Par procuration :

Gaston ROSE.

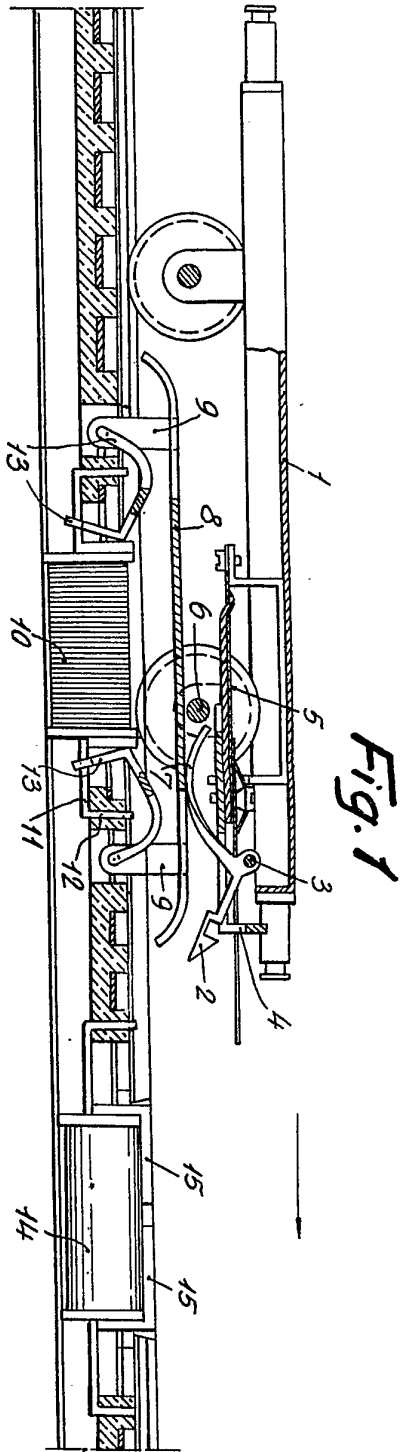


Fig. 1

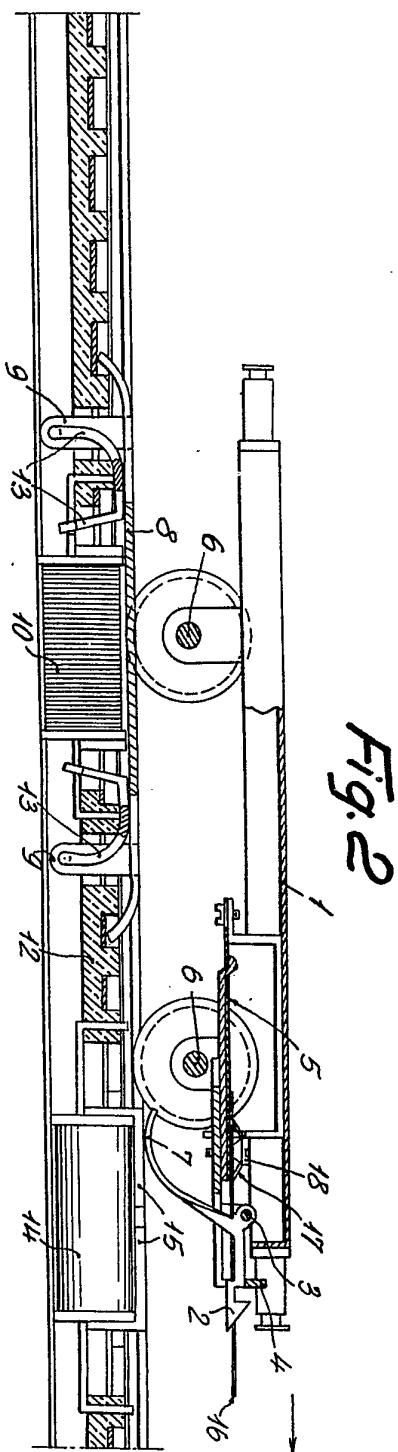


Fig. 2

Fig. 1

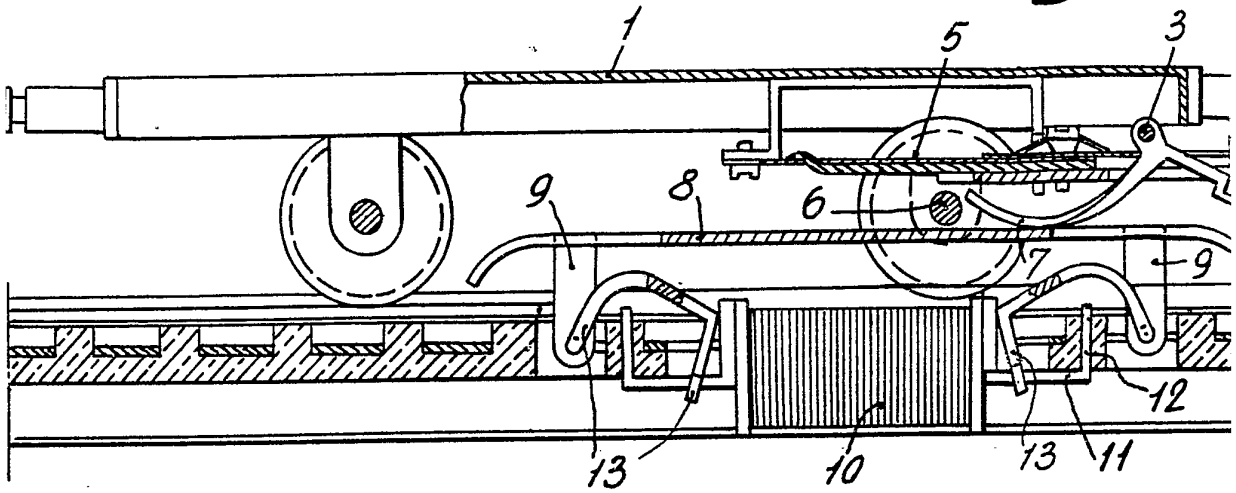


Fig. 2

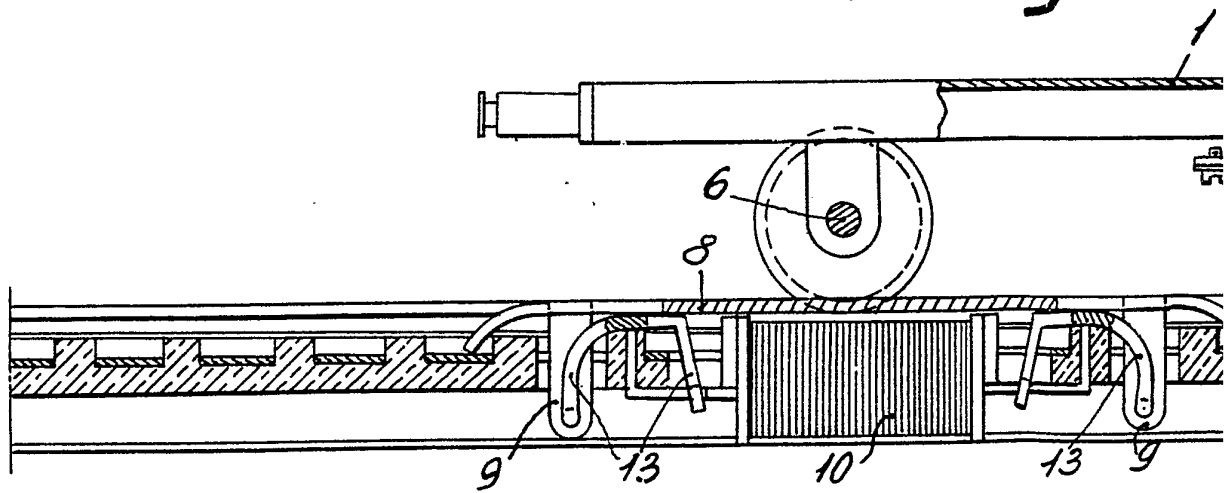


Fig. 1

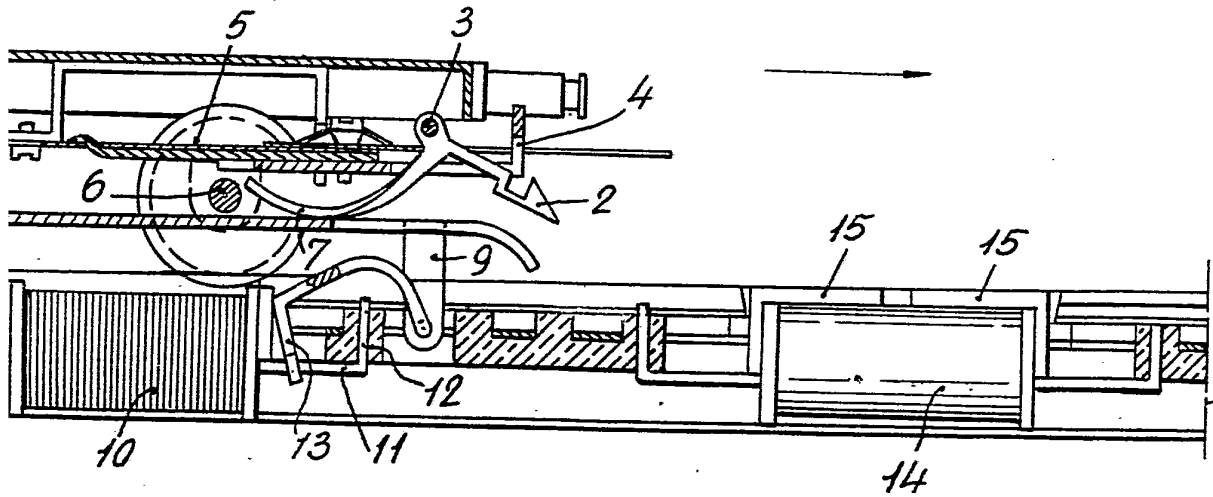


Fig. 2

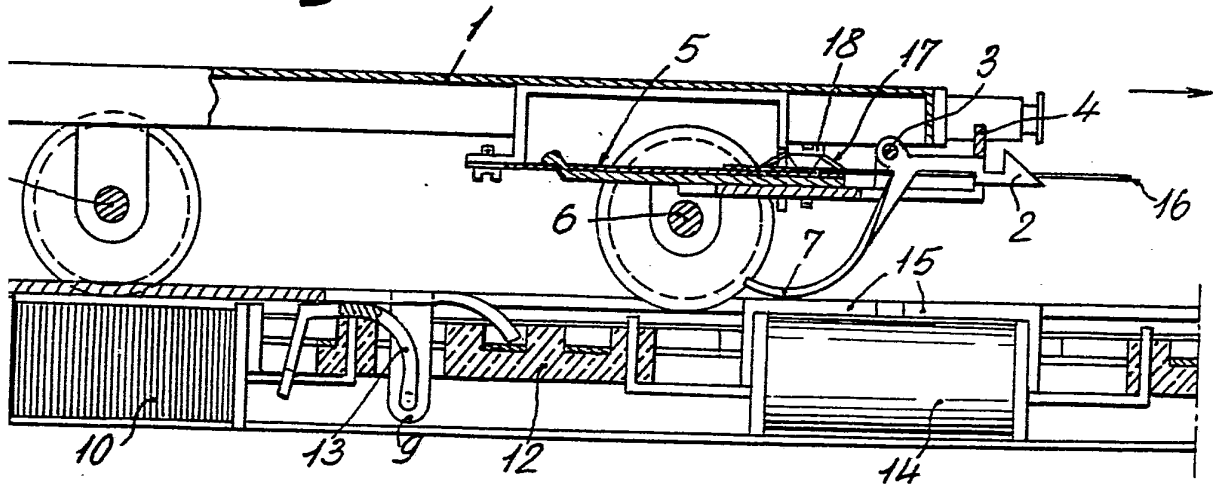


Fig. 4.

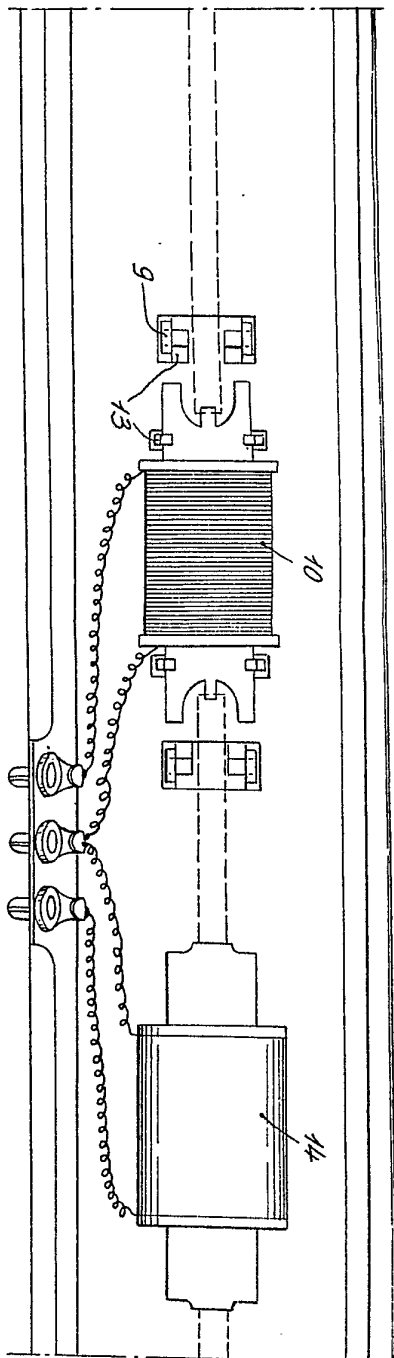


Fig. 3.

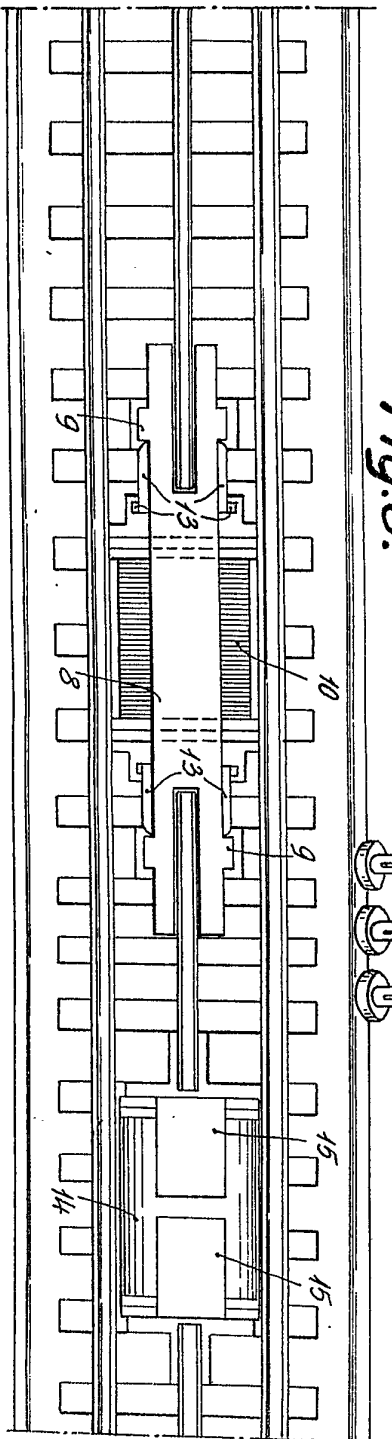


Fig.4.

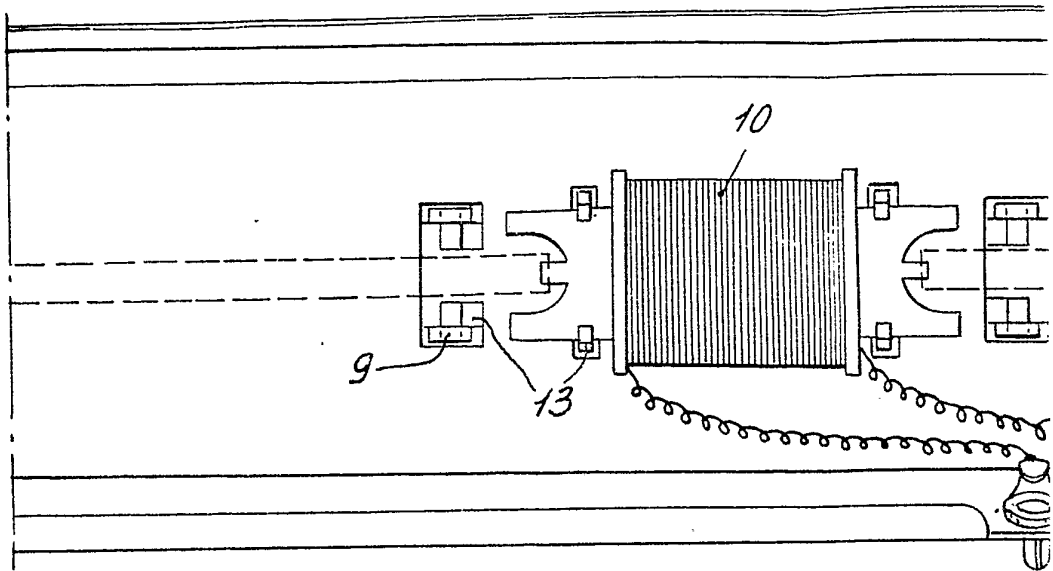


Fig.3.

